Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 58 (1961)
Heft: 5

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NÉCROLOGIE

† Alfred LEHMANN
(1881 - 1961)

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès d'Alfred Lehmann, président d'honneur de la Société suisse alémanique des amis des abeilles et de la Fédération des sociétés suisses d'apiculture. Nous le savions souffrant mais rien ne donnait à craindre une si brusque disparition à deux jours de son 80e anniversaire.

Le défunt présida avec combien d'intelligence et de dévouement pendant de nombreuses années aux destinées de la VDSB. Membre fondateur de la FSSA, il en fut le premier président.

Nous ne voulons pas ici retracer toute la carrière du défunt, ses innombrables activités, ses mérites, le rôle important qu'il a joué dans les milieux apicoles suisses. Nous voudrions dire combien nous avons su l'apprécier en Suisse romande et l'estimer, combien il a toujours su défendre nos intérêts en toutes circonstances, combien il a été pour nous, en un mot, un ami véritable.

Personnellement nous l'avons connu, spécialement au cours de nombreuses rencontres à l'occasion de congrès, assemblées des délégués, conférences. Nous avons toujours été frappé par sa grande bonté, sa simplicité, son respect de l'opinion d'autrui. Il ne manquait jamais de venir à nos fêtes de la Romande nous apporter le salut fraternel des apiculteurs suisses alémaniques. Il formait avec sa femme un couple heureux et uni. Sa perte, voilà quelques années, l'avait profondément affecté et, depuis, sa santé s'en était beaucoup ressentie.

C'est avec tristesse que nous l'avons entouré une dernière fois avec une foule d'amis et de connaissances venus de toute part, ce qui prouve combien Alfred Lehmann était aimé, combien on l'admirait et combien on lui était attaché.

Faisant nôtre un deuil qui touche de près tous les apiculteurs

suisses, nous présentons à toute sa famille ainsi qu'à la Société suisse des amis des abeilles nos sincères condoléances.

Pour le comité central,
Le secrétaire : *P. Zimmermann.*

Avis administratif

Dans son assemblée du 22 avril 1961, le comité central a désigné son nouveau caissier-administrateur en la personne de M. Auguste Merminod, nouveau membre du comité central à Payerne. M. Merminod remplacera M. Soavi, démissionnaire selon les statuts, dès le 1er juin 1961. Dès cette date toutes les correspondances se rapportant à la caisse devront parvenir à M. Merminod, Beau-Site, à Payerne.

Conférenciers de la Romande : Prière d'ajouter le nom de M. G. Chassot, inspecteur des ruchers à Romont (Fribourg). Qui s'annonce encore ?

Rapport de gestion de 1960, présenté à l'assemblée des délégués du 11 mars 1961

Messieurs les délégués,

J'ai le plaisir d'ouvrir notre 85e assemblée et de vous souhaiter une cordiale bienvenue. Je ne doute pas que nos délibérations seront objectives et que nous allons œuvrer pour le développement de l'apiculture dans notre terre romande.

Si notre journal nous apporte toujours des articles que les apiculteurs parcourent avec intérêt, nous apprenons par contre trop souvent, et avec combien de regrets, le départ pour un monde meilleur de fidèles sociétaires. Nous prions les familles de croire à notre vive sympathie et, pour honorer la mémoire de ces chers membres, je vous prie de bien vouloir vous lever.

Administration

Le comité central a été appelé à délibérer durant cinq assemblées et le bureau a été convoqué à quatre séances.

Je me dois d'exprimer ma reconnaissance à tous les membres du comité pour le dévouement apporté dans l'accomplissement de leurs tâches respectives. En particulier, je félicite et je remercie M. Georges Matthey qui a bien voulu accepter la lourde charge de rédacteur de notre journal. Il mérite largement la confiance que nous lui avons accordée. Par un travail dévoué, il a cherché à rendre notre journal toujours plus intéressant et, selon les échos qui me sont parvenus, je me fais un plaisir de lui déclarer que son activité est appréciée.

En 1959, nous avons dû enregistrer le départ de M. Joseph Dietrich, en 1960 celui de M. Arthur Valet et, aujourd'hui, con-

formément à nos prescriptions statutaires, c'est notre diligent et consciencieux caissier qui nous quitte, après quinze ans d'une grande activité déployée au sein de notre comité central.

M. Soavi est entré au comité central le 9 mars 1946 ; immédiatement il a été chargé de la rédaction des « Conseils aux débutants », tâche qu'il remplit durant quatorze ans avec régularité et une connaissance approfondie sur les problèmes apicoles. Ces articles, rédigés par un chevronné, intéressaient non seulement les débutants mais tous les possesseurs d'abeilles. M. Soavi savait divulguer comme un vrai professeur toutes les constatations et les expériences faites dans un rucher modèle.

En 1948, M. Soavi a été chargé des importantes fonctions d'administrateur-caissier. Le début de son activité dans ce domaine a été dur et difficile. Toute notre administration et nos finances ont dû être reprises à la base. Je signalerai en particulier comme activité complexe et longue l'établissement des fiches de contrôle des membres de la SAR accompagnées des numéros matricules.

Dès l'entrée en fonctions de notre administrateur-caissier jusqu'à ce jour, tous les exercices comptables de notre fédération ont été vérifiés par les commissions de gestion et par notre fiduciaire « Mandataria ». Tous ces organes se sont plu à reconnaître notre comptabilité tenue avec soin et exactitude.

La personnalité de notre administrateur laissait peut-être l'impression qu'elle était dotée d'un caractère un peu dur ; bien au contraire, elle cachait un cœur sensible et une grande conscience.

Aujourd'hui, M. Marcel Soavi se retire et, en mon nom personnel et au nom des membres du comité central et des apiculteurs romands, je lui exprime ma sincère reconnaissance et je lui dit merci.

Fédération

A l'assemblée du 12 mars 1960, notre fédération comptait 5052 membres, aujourd'hui 4967 membres ont régulièrement payé leurs cotisations, et comme notre caissier doit chaque année enregistrer des retards, nous pouvons considérer que l'effectif de notre fédération se maintient et que nous pourrions même envisager une augmentation si les comités de nos sociétés voulaient faire une judicieuse prospection pour recruter de nouveaux membres en divulgant les avantages dont bénéficient les sociétaires de notre fédération.

Concours de ruchers

Le concours de 1960 a rencontré plus d'intérêt qu'en 1959 ; nous avons donc pris acte avec plaisir qu'il y a toujours des apiculteurs qui cherchent à s'instruire et à développer leur rucher ; nous les félicitons vivement et nous remercions les membres du jury

pour le travail effectué avec impartialité. Suivant l'avis de certains apiculteurs, le règlement de ce concours demanderait à être étudié à nouveau ; cette question sera à revoir lorsque toutes les sections auront participé à ce concours sur la base du règlement actuel.

Fête de la Romande

Le 19 juin 1960, nos amis genevois, organisateurs de la fête de la Romande, recevaient les participants dans le magnifique cadre de l'Ecole d'agriculture de Châtelaine ; cette fête, dont l'organisation a été impeccable, a connu un réel succès.

En effet, rien n'avait été oublié par les dévoués organisateurs : brillante et instructive conférence de M. Barbey, directeur de l'école, visite des magnifiques cultures de fleurs du domaine, d'intéressants ruchers, de l'aérodrome de Cointrin, et que dire du copieux et succulent repas de midi, si ce n'est que tous les participants se sont déclarés enchantés. C'est donc avec satisfaction que j'adresse à M. Barbier, président de la Genevoise, et à ses collaborateurs, nos sincères remerciements et nos félicitations en l'assurant que les apiculteurs qui ont eu l'avantage de passer l'agréable journée du 19 juin à Genève en garderont un bon souvenir.

Ecoulement des miels

L'année apicole 1960, étant donné les conditions atmosphériques, n'a certes pas été favorable à l'apiculture, à part quelques régions vraiment privilégiées, nous devons enregistrer encore une année déficitaire. Il ressort donc que les apports à la Centrale romande des miels ont été très modestes. Toutefois, ce centre de ramassage se trouvait devant de grandes difficultés pour l'écoulement de son stock de 1959, qui était de l'ordre de 52 000 kilos, représentant un capital de plus de 300 000 francs.

Les accords internationaux auxquels la Suisse a adhéré (GATT et OECE) ont certainement facilité les importations massives de miel, soit 3 331 279 kilos, à un prix moyen de 1 fr. 34.

Pour ne pas laisser avilir les prix de nos miels et chercher un remède à son écoulement, nous avons entrepris de nouvelles démarches auprès de l'autorité fédérale compétente.

En effet, nous estimions que dans le cadre des prescriptions contenues dans la loi sur l'agriculture, de son ordonnance et des promesses qui nous avaient été faites à l'époque, qu'une prise en charge partielle ou totale par les importateurs devait être recherchée.

Hélas ! dans une de nos conférences à Berne, il nous a été répondu négativement du fait que, dans les circonstances actuelles, une prise en charge ne peut être accordée qu'à la condition de libérer un autre produit agricole, et lequel ?

Entre temps, la Division fédérale de l'agriculture a adressé un pressant appel à tous les importateurs et aux maisons de distribution pour les prier de coopérer activement à la mise en valeur des miels du pays. De notre côté, d'entente avec nos amis tessinois, nous avons chargé l'Office de propagande pour les produits de l'agriculture suisse, à Zurich, de lancer une propagande basée sur une dépense de 2000 francs et nous avons fourni à cet office 9 textes et 6 slogans qui ont été adressés à 170 rédactions de journaux de la Suisse romande et à 470 de la Suisse alémanique.

De la situation actuelle du marché en Suisse romande, nous en déduisons que toutes ces démarches doivent avoir facilité l'écoulement de nos productions. En effet, en ce moment, à la Centrale de Lausanne, le stock de miel est de 12 000 kilos.

En conclusion de cet exposé sur l'écoulement du produit de nos abeilles il résulte que, les années de bonne récolte, nous nous retrouverons devant les mêmes difficultés et, pour les surmonter, je ne vois que deux solutions :

1. réaliser, avec l'appui du Département fédéral de l'économie publique, un accord amiable avec les importateurs ;
2. constituer un fonds de réserve pour lancer, au moment opportun, une judicieuse propagande. *(A suivre.)*

Rapport du service des pesées et de relevés phénologiques de l'année 1960

L'année 1960 fut celle des contrastes ; le début, de mars à juin, fut sec, avec bien quelques journées de bise froide, entravant le travail de nos butineuses et tarissant tôt le matin le nectar des fleurs.

Certaines stations favorisées au point de vue humidité enregistrent des augmentations de 1 kg 200 à 2 kg par jour, et un début de miellée de sapin nous est signalé ici et là, au début de juin. L'enthousiasme est grand et déjà quelques apiculteurs se préoccupent de l'écoulement de cette future récolte, alors que le miel de 1959 n'est pas encore liquidé. Une certaine inquiétude s'empare et se lit visiblement — même à distance — sur le visage de nos dirigeants de la Centrale des miels. Puis, brusquement, une baisse de la température et des pluies diluviennes persistantes jusqu'en fin de saison ont supprimé toute perspective de récolte.

Certaines stations, du 10 au 23 juin, ont de beaux apports, mais dès le 23 aucune augmentation n'est signalée. Quelques correspondants ont délaissé leur rucher et surtout le contrôle de leur balance, ou, ayant dû nourrir, ont jugé que le résultat de leurs observations n'était plus utilisable.

Sur 12 balances propriété de la SAR, 2 furent transférées en juin, 1 a été réparée ; il restait 9 balances dont les résultats devaient chaque mois me parvenir.

Le tableau ci-dessous vous donne un aperçu du zèle de quelques bénéficiaires de ces précieux instruments de contrôle.

3	ont fourni	*avec ponctualité*	5 et 6	résultats
2	»	»	3	»
2	»	»	2	»
1	»	»	1	»
1	n'a pas donné signe de vie			

Tout en reconnaissant qu'il était un peu désagréable de relever toujours des diminutions, pendant cette période pluvieuse, ces renseignements sont indispensables et doivent être fournis. Que ceux qui ont perdu le feu sacré s'annoncent avant de recevoir un formulaire d'engagement ou un avis de retrait de la balance.

Ce service des pesées n'aurait présenté aucun intérêt sans le concours extrêmement apprécié de sept correspondants, ayant leur propre balance, et qui ont fourni 36 résultats en 1960, soit une moyenne de 5 chacun. A ces derniers et aux détenteurs de nos balances ayant fait tout leur devoir j'adresse un chaleureux merci.

Relevés phénologiques

5 apiculteurs nous ont transmis des relevés complets.
2 apiculteurs nous ont transmis des relevés partiels.

En analysant ces rapports, il est assez difficile de tirer des conclusions positives valables pour l'ensemble de la Suisse romande. Ces renseignements nous fournissent bien la date et la durée de floraison des diverses plantes visitées par nos abeilles, mais il ne nous est pas possible d'exploiter ces renseignements dans la pratique.

Seul un service de météorologie agricole bien organisé, ayant des stations d'observation disséminées sur l'ensemble de la suisse serait à même de nous indiquer suffisamment à l'avance à quelle date la floraison du pissenlit, de l'esparcette, des scabieuses, de l'épilobe etc., et, pour les arbres forestiers, de l'acacia, du châtaignier et autres essences mellifères, aura lieu.

Pour arriver à ce résultat il faut dès le début de l'année faire avec des appareils enregistreurs précis les relevés des degrés, la somme de température, en y ajoutant diverses observations. Cela vous permet de fixer assez tôt l'époque de floraison de chaque plante mellifère intéressante.

Ces renseignements sont publiés ou diffusés par la radio en temps opportun et il ne reste à l'apiculteur qu'un seul souci, celui de préparer ses colonies, trouver un emplacement et procéder sans retard à la transhumance.

Un tel service fonctionne depuis de nombreuses années en Autriche à l'entière satisfaction des apiculteurs. L'organisation paraît impeccable, tout le pays a été divisé en zones et chacune de celles-ci est représentée sur la carte par une teinte qui correspond à son climat.

Le service d'avertissement annoncera : la floraison des acacias débutera dans la zone noire le 10 mai, dans la zone rouge le 25 mai.

Nombreux sont les apiculteurs qui déplacent 2-3 fois leurs colonies pour profiter au maximum de l'acacia qui est très mellifère.

Au moment où l'on parle d'une aide indirecte à l'apiculture pour lui permettre de subsister et poursuivre son rôle très utile d'agent de la fécondation des fleurs, ne serait-il pas indiqué et urgent de créer un service de météorologie chargé de fournir les renseignements signalés.

L'apiculture suisse y trouverait son profit et nos collaborateurs tous dévoués auraient leur travail d'observations phénologiques simplifié. Vos observations, vos remarques sur la flore sont très intéressantes, complétez-les de la température diurne, nocturne et du degré d'humidité de l'air, cela si possible pour les journées de bonne récolte.

Merci à tous et bon courage pour 1961.

Romanel/L., février 1961. *R. Bovey.*

Développement et encouragement de l'apiculture en Suisse

Où en sommes-nous ?

Les lecteurs du No 4 de notre journal ont pu prendre connaissance du plan établi par la division de l'agriculture du Département de l'Economie Publique et le Liebefeld, dans le domaine de l'aide à l'apiculture par la Confédération.

Si l'élaboration de ce plan était une nécessité, il importait également de savoir de quelle façon la mise en marche de cette nouvelle organisation devait s'effectuer.

Dans une assemblée fixée au 23 mars 1961, à Lausanne, le comité de la SAR avait convoqué les présidents des fédérations cantonales ainsi que les inspecteurs en chef. Le but de cette séance était d'orienter de façon objective les autorités apicoles romandes

sur le plan établi puis de prendre note des différents points de vue relatifs à la mise en pratique des dispositions.

Toute cette question d'aide à l'apiculture par la Confédération fut développée de façon magistrale par M. le Dr Wille, du Liebefeld. L'on sait, en effet, que ce n'est pas d'aujourd'hui que datent les revendications de la Fédération suisse des sociétés d'apiculture. Durant les années 1956-57, des démarches en vue d'obtenir des droits de douane réduits pour le sucre destiné aux abeilles n'avaient pas été prises en considération par les autorités. Le même sort a été réservé à une demande de subvention de 6 fr. par colonie dont l'initiative revenait à nos collègues de Suisse alémanique. Puis l'année 1959 est favorable aux apiculteurs, mais 1960 est catastrophique, ou presque, sur l'ensemble du pays, et c'est ainsi qu'un plan représentant, semble-t-il, une aide positive est discuté avec tout le sérieux désirable durant cette laborieuse séance du 23 mars 1961.

Le premier point du programme, « étude sur les différentes races et lignées d'abeilles », donna lieu à une discussion très nourrie. Il ne suffit pas en effet de vouloir faire une étude sérieuse des races d'abeilles, mais il faut également avoir la possibilité de faire ces études. Le problème posé n'est pas facile à résoudre en Romandie où le métissage est roi dans nos ruchers situés à de relativement faibles distances les uns des autres. Si, dans le canton de Fribourg, une zone dans la région de la Berra a pu être déclarée interdite à l'installation de ruchers par les autorités, il n'en est pas de même dans les autres parties du pays, et le choix d'un emplacement répondant en tout point aux exigences des stations de fécondation est un problème difficile à résoudre. Certains estiment que les fédérations devraient intervenir auprès des autorités cantonales pour mise à ban de certaines régions ; d'autres pensent que les démarches devraient être faites par la Confédération ! Question délicate qui, indiscutablement, soulèvera de vives réactions dans certains milieux et qui, également, ne peut trouver une rapide solution. La région isolée de la Berra bénéficiant d'une mise à ban mais ne pouvant à elle seule fournir suffisamment de reines en Romandie, force est donc de trouver d'autres emplacements offrant le maximum de garanties ; cette tâche incombe aux apiculteurs romands auxquels nous adressons un pressant appel.

En résumé de cette importante discussion au cours de laquelle de nombreux avis s'exprimèrent, la voie à suivre pour l'amélioration du cheptel romand serait la suivante :

1. Le Liebefeld utilisera la région de la Berra pour l'élevage des reines de sélection.

2. Chaque fédération cantonale est chargée de désigner au Liebefeld un rucher de 20 colonies ou, éventuellement, 2 ruchers

de 10-15 colonies dont le propriétaire consentirait à remérer complètement son rucher en juillet 1961 avec des reines fournies gratuitement par le Liebefeld.

3. L'apiculteur s'engage par contre à élever en 1962 sur ces nouvelles souches et à mettre à disposition un minimum de 100-120 reines environ.

4. Il est indiqué que ce rucher soit situé dans une région possédant peu d'abeilles afin de garantir au maximum la pureté de la race ou de la lignée introduite.

Il est superflu d'ajouter que le Liebefeld aura son droit de regard sur la conduite de ce rucher.

5. Le Liebefeld installera pour son propre compte un rucher d'expérimentation comme déjà prévu, très probablement au Val-de-Ruz.

Les présidents des fédérations cantonales auront certainement porté à la connaissance des sections les dispositions qui précèdent. Les apiculteurs qui n'auraient pas été atteints et qui pensent pouvoir remplir les conditions requises doivent s'inscrire *tout de suite* auprès du président de leur fédération cantonale respective, chargé d'examiner chaque cas et de transmettre les demandes avec préavis au président de la SAR, M. Meunier, à Martigny-Bourg.

Pour faciliter le travail, l'apiculteur indiquera sur une feuille spéciale les renseignements suivants :

Nom, prénom, domicile exact, numéro de téléphone éventuellement. Nombre de colonies, situation du rucher, distance séparant son rucher de celui du plus proche voisin, maladies, etc. Pour les reines à élever en 1962, il faut indiquer la pratique du métier, si elle existe, et si le matériel disponible est suffisant.

Les présidents des fédérations devant faire leurs propositions à notre président central jusqu'au *10 mai 1961*, il est indiqué de suivre les indications données pour éviter des retards dans cette nouvelle organisation.

Tel est, dans ses grandes lignes, le programme envisagé dans sa première partie. Indépendamment d'un surcroît de travail occasionné par la recrudescence des maladies en Suisse, le Liebefeld a devant lui une grande tâche. D'ores et déjà on prévoit qu'il ne sera pas à même de l'accomplir à 100 % en 1961. Le temps jouant un rôle important dans la question d'élevage des reines (il faut compter avec un certain déchet), il est facile de concevoir qu'avec une organisation de début tous les ruchers des fédérations ne pourront pas être équipés, selon le plan élaboré, en 1961. Malgré cela, il est nécessaire que l'organisation au sein des fédérations soit au point et que le démarrage en Romandie puisse s'effectuer dès que possible. Les apiculteurs romands apprécient l'aide envisagée par

les autorités fédérales et font confiance au Dr Wille et à ses collaborateurs du Liebefeld.

Dans un prochain article, nous donnerons connaissance du résultat des délibérations relatives à l'introduction d'un système d'instruction et de formation en apiculture, ainsi que les recherches envisagées sur les miellats de forêt.

G. Matthey.

Empoisonnements d'abeilles en 1960

par le Dr A. Maurizio, Section apiculture, Liebefeld (trad. par P. Zimmermann)

Cent neuf échantillons d'abeilles suspectes d'empoisonnement ont été adressés au Liebefeld en 1960. Ce nombre est sensiblement le même que celui de l'année dernière. Par contre, les envois provenant de régions atteintes par des émanations de fluor furent plus nombreux. Comme ces années précédentes, la détermination des substances nocives a été faite par le Dr Pinter par la méthode des tests biologiques. Le test de la larve de moustique *(Aedes aegypti)* ayant été en 1959 l'objet d'une étude approfondie afin de s'assurer encore une fois de sa valeur, en 1960 ce fut le test du grillon *(Grillus domesticus)* qui a été soumis à une semblable épreuve.

La proportion des résultats positifs qui atteint 37 % pour le test de la larve de moustique et 48 % pour celui du grillon reste dans le cadre des années précédentes. Une grande partie des échantillons (44 %) nous parviennent sans indications détaillées sur les circonstances de la mort des abeilles. Fréquemment aussi la quantité et l'état des abeilles ainsi que l'emballage ne correspondent pas aux instructions données par le Liebefeld. Lorsque le matériel n'est pas approprié, la détermination des substances nocives se heurte à de grandes difficultés, aussi nous nous sommes vus dans l'obligation de refuser à l'avenir les échantillons ne correspondant pas à nos prescriptions (voir « Journal Suisse d'Apiculture », mars 1961, p. 73).

Les envois d'abeilles prélevées à la suite d'*actions antihannetons* se limitèrent à deux échantillons provenant des cantons de Thurgovie et de Zurich. Dans les deux cas le test resta négatif ; dans un des échantillons les abeilles mortes présentaient les signes du mal noir.

Une grande partie des échantillons est en relation avec la *lutte antiparasitaire en arboriculture fruitière.* Les premiers envois d'abeilles empoisonnées nous furent adressés entre le 15 mars et le 12 avril. Ils provenaient des cantons d'Argovie, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Lucerne, Soleure, Valais et Zurich. Sur les 12 échantillons (de 12 ruchers dans 11 localités), il y eut 9 résultats positifs. Selon les remarques des apiculteurs, l'empoisonnement a

été causé par les traitements d'hiver des arbres fruitiers à l'aide de produits à base de dinitro-crésol, malathion, oléo-parathion, traitements qui ont été repoussés jusqu'au printemps.

Les arbres fruitiers n'étant pas encore en fleurs au moment des pulvérisations, il fallait donc rechercher la cause de l'empoisonnement dans les mauvaises herbes et les buissons en fleurs. Cette supposition a été confirmée par l'examen microscopique des quelques culottes de pollen contenues dans les échantillons. Celui-ci provenait de saules, lamiers, érables et véroniques. Malheureusement, de tels dégâts sont encore commis lorsque le traitement d'hiver des arbres fruitiers a été différé jusqu'au printemps sans tenir compte des mauvaises herbes et buissons qui sont en fleurs.

La plupart des échantillons envoyés pendant la floraison des arbres fruitiers (mi-avril à mi-mai) donnèrent des résultats négatifs. Le plus souvent il s'agissait de simples traitements au soufre contre la tavelure de pommiers en fleurs, traitements qui ont effrayés les apiculteurs du voisinage qui se sont empressés de ramasser quelques abeilles mortes pour nous les envoyer à l'examen.

Cas d'empoisonnement d'abeilles examinés en 1960 à la Section apiculture du Liebefeld

	Nombre des			Recherche de l'insecticide			
				Abeilles (test du moustique)		Pollen (test du grillon)	
	échantillons	ruchers	Infection de noséma	Résultats positifs	Résultats négatifs	Résultats positifs	Résultats négatifs
Actions antihannetons	2	2	0	0	2	—	—
Traitements des arbres fruitiers	23	23	3	13	6	6	2
Traitements du colza	28	27	6	13	3	7	3
Causes inconnues	46	43	13 (1)*	1	37	1	10
Traitement des cadres	8	7	—	4	4	—	—
Totaux	107	102	22 (1)*	31	52	14	15

Par contre, cinq prélèvements d'abeilles que nous reçûmes entre le 20 mai et le 5 juillet, c'est-à-dire après la floraison des arbres fruitiers, se révélèrent très intéressants. Quatre d'entre eux furent examinés au Liebefeld, le cinquième par le laboratoire d'analyses chimiques de la ville de Zurich. Dans les cinq cas les tests furent positifs, il s'agissait donc bien d'un empoisonnement par des insecticides. Le cas provenant de l'Institut expérimental de Wädenswil et examiné à Zurich se révéla particulièrement instructif. Au milieu de juin de jeunes cerisiers et pommiers y furent traités à l'aide d'un nouveau produit contre les chenilles mineuses. Il n'y

* Un cas d'amibiase avec kystes.

avait ni fleurs sur les arbres traités, ni dans l'herbe environnante et les feuilles ne donnaient pas de miellat. Malgré tout, le lendemain du traitement et les deux jours suivants, on trouva dans deux ruchers du voisinage une très forte mortalité. Sa cause a pu être déterminée. A l'époque du traitement la tige des feuilles secrétait par des nectaires extrafloraux du nectar que les abeilles se sont empressées de récolter. Un examen chimique approfondi fournit la preuve supplémentaire de l'emploi lors du traitement d'un produit systémique très nocif pour les abeilles.

Ce cas d'empoisonnement nous montre combien il faut être prudent, même après la floraison, lors de traitements à base de produit systémiques pour lutter contre les pucerons et les chenilles mineuses. Cet accident eut pour résultat d'entraîner l'exclusion du produit utilisé de la liste des produits employés pour lutter contre les parasites du cerisier.

Comme les années précédentes, le nombre des échantillons d'abeilles mortes envoyés après le traitement des *cultures de colza* fut en 1960 aussi important. La proportion des tests positifs est également élevée (voir tableau). Les nombreux cas d'empoisonnements d'abeilles consécutifs au traitement antiparasitaire du colza sont dus au fait que celui qui traite ne fait pas attention aux mauvaises herbes qui sont en fleurs ou utilise pendant la floraison des produits très toxiques parfaitement inutiles (par exemple les préparations à base de prathion ou de dieldrine).

Sur les 28 échantillons reçus au printemps 1960, 13 provenaient des environs de Bex, Ollon et Aigle où en plusieurs endroits des champs de colza en fleurs avaient été traités pendant la journée avec des produits à base de prathion. La conséquence de ces traitements fut une mort massive d'abeilles dans les ruchers du voisinage. Afin d'éviter le retour de tels désastres, il faudrait développer encore davantage l'information des agriculteurs et insister pour qu'ils n'utilisent pour le traitement du colza que des produits non nocifs pour les abeilles (par exemple les préparations à base de toxaphène).

Il semble que la destruction des *mauvaises herbes* dans les champs de céréales ne causa aucun dommage aux abeilles car nous n'avons reçu aucun échantillon.

Par contre, nous avons reçu huit morceaux de rayon provenant de sept ruchers dans lesquels la lutte contre la fausse-teigne avait été faite au moyen de produits non appropriés, ce qui eut pour conséquence d'entraîner une forte mortalité d'abeilles. Dans quatre cas, les rayons étaient encore si nocifs au moment de leur réception que les abeilles qu'on y posait mouraient de paralysie après quelques heures, voire même déjà après 30 minutes. De tels dommages se répètent d'année en année malgré les avertissements donnés aux

apiculteurs. Il n'y a pas seulement affaiblissement ou perte des colonies, mais il y a perte des rayons car ils restent nocifs pendant des années et doivent par conséquent être détruits. Les bâtonnets et papiers fumigènes à base d'insecticide ne devraient jamais être utilisés pour lutter contre la fausse-teigne.

Maladies des abeilles obligatoirement déclarées au mois de mars 1961

Canton	District	Localité	Nombre de cas
Acariose :			
Argovie	Lenzburg	Seengen	1
	Lenzburg	Egliswil	1
Appenzell Rh. ext.	Hinterland	Buchschachen/Herisau	1
	Hinterland	Unt. » »	1
	Vorderland	Walzenhausen	2
Bâle-Campagne	Arlesheim	Schweizerhalle	1
Berne	Aarberg	Ellenmoos	1
	Büren a.A.	Büren a.A.	1
	Berthoud	Kaltacker	1
	Frutigen	Aeschiried b/Spiez	1
	Frutigen	Reudlen/Reichenbach	1
	Interlaken	Kienholz/Brienz	1
	Konolfingen	Bowil	1
	Konolfingen	Oberthal	2
	Laufon	Liesberg	2
	Nidau	Twannberg	1
Jura bernois	Moutier	Tavannes	1
	Porrentruy	Lugnez	1
Grisons	Heinzenberg	Almens	1
Lucerne	Sursee	Kulmerau	1
	Willisau	Luthernbad	2
Saint-Gall	Gossau	Bernhardzell	1
	Oberrheintal	Rüthi	1
	Rorschach	Rorschacherberg	1
	Rorschach	Steinach	1
	See	Ricken	1
Schwyz	March	Büel-Galgenen	1
	March	Innerthal	2
	Schwyz	Schöneck/Goldau	1
Soleure	Balsthal-Tal	Balsthal	1
	Balsthal-Tal	Holderbank	2
	Balsthal-Tal	Matzendorf	1
	Gösgen	Trimbach	2
	Lebern	Selzach	1
	Thierstein	Kleinlützel	1
Tessin	Lugano	Monte Ceneri	1
Zoug		Neuheim	2
Fribourg	Gruyère	Avry-de-Pont	1
	Lac	Grimoine	1

	District	Localité	Nombre de cas
Neuchâtel	Boudry	Cortaillod	1
	Neuchâtel	Peseux	1
	Val-de-Ruz	Clémesin	1
	Val-de-Ruz	Le Pâquier	1
Vaud	Aigle	Les Plans s/Bex	1
	Lausanne	Prilly	1
Loque américaine :			
Bâle-Campagne	Arlesheim	Allschwil	1
	Arlesheim	Reinach	1
Berne	Fraubrunnen	Zuzwil	1
Jura bernois	Delémont	Movelier	1
Lucerne	Willisau	Luthernbad	2
Valais	Monthey	Domaine des Barges	1
Vaud	Payerne	Marnand	5
	Payerne	Granges-Marnand	4
Gr. Liechtenstein		Schaanwald	1

Rectification. Dans la liste des maladies épizootiques des abeilles obligatoirement déclarées du 1er janvier au 28 février 1961, parue dans le dernier numéro du journal, il y a lieu d'apporter la modification suivante : District d'Yverdon, Pomy au lieu de Rovray.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour mai 1961

15 avril : Les immenses et splendides bouquets blancs des cerisiers, les tapis d'or des champs étalent leur magnificence ! La campagne est de toute beauté ! Ces journées d'avril sont les plus belles qu'il nous ait été donné de voir : un soleil radieux et chaud, une température capable de désarmer toutes les mauvaises humeurs, des ruches qui se réveillent et lancent leurs plus beaux « feux d'artifice », des abeilles rapportant des pelotes de pollen presque plus grosses qu'elles-mêmes et... chose extraordinaire pour la région du plateau, des hausses mises le 8 avril. Le 13 avril, la bascule accusait une augmentation de 2 kg pour un jour ! Et... si ça continuait ? Pourquoi pas ? Rarement printemps fut si précoce et si prometteur.

Chers débutants : beaucoup, beaucoup de choses à faire en mai ! Je vais les effleurer toutes, vous mettre en piste et... vous continuerez la course soit par vos propres moyens, soit en consultant « La conduite du rucher », par Bertrand ; la nouvelle édition vient de paraître.

Inutile de vous parler de « hausses » ; elles doivent être mises, sauf aux colonies en retard que vous essayerez de « tirer en avant »